

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0203013663683-solvabilite-ii-les-assureurs-tirent-parti-du-decalage->

Solvabilité II: les assureurs tirent parti du décalage de l'entrée en vigueur

Laurent Thévenin

Par Laurent Thevenin | 19/09 | 10:04 Alors que la date d'entrée en vigueur de Solvabilité II reste incertaine, la majorité des assureurs français disent ne pas avoir relâché leur mobilisation.

Au fil des ans, Solvabilité II est devenu un feuilleton au très long cours.

Si la date d'application des futures règles prudentielles européennes du secteur de l'assurance est toujours aussi incertaine, le marché français n'a, dans l'ensemble, pas relâché ses efforts, comme le montre la nouvelle enquête réalisée par OpinionWay pour la société de conseil en actuariat Optimind Winter .

Plus de la moitié des 106 assureurs interrogés explique que « le décalage de l'entrée en vigueur de la réforme au 1 janvier 2016 ou au 1 janvier 2017 n'a eu aucun impact sur [leur] mobilisation » .

« Globalement, les travaux continuent de manière très intensive, même si 39 % des sondés parlent d'un ralentissement.

Cela tient notamment au fait que les assureurs doivent répondre aux exigences posées au niveau local par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution .

Les dirigeants ont également bien vu tout l'intérêt de Solvabilité II, sur le plan des études prospectives de risque et de solvabilité, bien au-delà des seules exigences de conformité réglementaire donc », constate Gildas Robert, directeur métier en charge de l'actuariat conseil chez Optimind Winter.

Alors que le calibrage final des exigences de capitaux posées aux assureurs fait encore l'objet de discussions au niveau européen, les travaux sur le pilier 1 (le volet quantitatif de la directive Solvabilité II) sont bien avancés.

Ils sont finalisés chez 37 % des opérateurs interrogés et le dispositif est même déjà totalement intégré opérationnellement pour 14 % d'entre eux.

Peu d'assureurs ont revanche terminé leurs chantiers sur les piliers 2 (gouvernance des risques) et 3 (communication financière).

« Maintenant que le calendrier s'est un peu desserré, les assureurs prennent leur temps pour aller au fond des choses », observe Gildas Robert.

Comme le montre cette étude, ceux-ci ont par ailleurs désormais quasiment tous débuté a minima leurs travaux sur l'Orsa (le modèle de gestion des risques que devra développer chaque société).